



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RETRAITÉ-E ET CITOYEN-NE À PART ENTIÈRE

Les organisations syndicales de retraités : Cfdt. CFTC. CFE/CGC. CGT. UNSA et la FGR-FP se félicitent de la tenue de la conférence sociale et souhaitent attirer l'attention du gouvernement sur la situation des retraités et personnes âgées.

Les retraités, qui forment un groupe social important de 15 millions de personnes, ont des attentes fortes, tant vis-à-vis des mesures sociales qui seront prises par le gouvernement, que sur les chantiers qui seront ouverts pour des changements en profondeur.

Les organisations syndicales de retraités demandent que des dispositions immédiates soient prises pour résoudre la dégradation du pouvoir d'achat des retraités. Des mesures urgentes doivent être prises, particulièrement en direction des retraités qui touchent des basses pensions. En effet, des situations de grande précarité touchent de plus en plus de retraités âgés, surtout les femmes vivant seules. Pour rappel, nous revendiquons un minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète.

Concernant la perte d'autonomie, des mesures urgentes sont nécessaires pour aider à financer l'APA et donner de réels moyens aux services d'aides à domicile. Il est urgent de diminuer le reste à charge des personnes âgées et des familles. Nous rappelons la nécessité de créer un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.

L'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être effectif pour tous, partout et à tout moment. Il est sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou franchises médicales), par la hausse des cotisations des complémentaires santé et bien d'autres dispositions qui ont conduit de nombreux retraités à renoncer à se soigner, faute d'argent.

Les difficultés d'accès aux soins ne sont pas propres aux retraités, elles frappent tous les Français. Mais ces difficultés prennent une importance accrue pour les retraités et, tout particulièrement, pour les retraités âgés en raison des handicaps liés au vieillissement. Des mesures concrètes et rapides doivent être prises, afin de renforcer notre système de protection sociale solidaire.

Les organisations syndicales de retraités demandent que ces trois sujets, sur lesquels elles ont des exigences revendicatives et des propositions très concrètes à formuler, ne soient pas oubliés. Elles demandent que le gouvernement ouvre un cadre qui permette d'exprimer concrètement ces exigences.

Contact : Annick MERLEN
Secrétaire générale de la FGR-FP
Tél. : 01 47 42 80 13 / 06 13 49 12 64